



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>39357</b>	<b>De M. Hugues Renson ( La République en Marche - Paris )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > biodiversité	<b>Tête d'analyse</b> > Diminution des populations avifaunes	<b>Analyse</b> > Diminution des populations avifaunes.
Question publiée au JO le : <b>08/06/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Hugues Renson attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la diminution des populations avifaunes. En effet, en trente ans, les populations d'oiseaux des milieux agricoles ont chuté de 29,5 % et celles des oiseaux vivant en milieu urbain ont diminué de 27,6 %. Sur 123 espèces parmi les plus communes en France, 43 étaient en déclin en 2019, dont le chardonneret élégant, la tourterelle des bois ou l'hirondelle de fenêtre. Parmi les oiseaux des champs les plus affectés, le pipit farlouse est l'une des espèces ayant connu la baisse la plus sévère depuis 2001 : deux tiers de ses effectifs ont disparu. Depuis 1989, les espèces généralistes ont connu une augmentation de 19,4 %, qui marque toutefois le pas depuis une dizaine d'années. Dans les forêts, les populations d'oiseaux ont diminué de 10 %, mais se sont stabilisées depuis les années 2000, après avoir beaucoup décliné. Outre l'usage de produits phytosanitaires, l'uniformisation des paysages, avec la disparition des haies ou des mares, a également entraîné une perte d'habitats. Plusieurs hypothèses sont également avancées pour expliquer la baisse d'abondance des oiseaux vivant en milieu urbain : la diminution des ressources liée à l'artificialisation des sols, l'impact de la pollution ou encore la transformation du bâti. Conscient qu'une stratégie nationale pour la biodiversité devrait être présentée à l'automne 2021, il souhaite connaître les dispositions envisagées pour endiguer la diminution de l'avifaune et notamment des populations d'oiseaux dits « spécialisés », c'est-à-dire non adaptables à tous les milieux.